



L'Observatoire Départemental de la Famille

La société évolue, les besoins des familles changent. Observer les familles permet de mesurer leurs besoins au quotidien et de proposer des mesures adéquates. Ainsi,

- les Services de l'Etat (la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, et la Direction Départementale de l'Équipement),

- le Conseil Général,
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- la Caisse de Mutualité Sociale Agricole,

- l'Union Départementale des Associations Familiales,

se sont associés pour créer un outil d'information et d'aide à la décision : l'Observatoire Départemental de la Famille.

Sa mission : approfondir la connaissance des conditions de vie, des attentes, des préoccupations, des difficultés... des familles de Haute-Saône.

Pour sa troisième enquête, l'Observatoire Départemental de la Famille a choisi d'interroger en décembre 2006, les parents d'enfants âgés aujourd'hui de 18 à 30 ans sur la manière dont leurs jeunes accédaient à leur autonomie.



La construction de l'étude

L'entrée dans la vie adulte s'effectue à un âge de plus en plus tardif. Cette période dite de jeunesse, comprise entre 18 et 30 ans, est marquée par des allers et retours entre le logement des parents et une résidence autonome. Les causes sont diverses : chômage, allongement de la durée des études... Aussi, les jeunes sont de plus en plus tributaires de leurs parents, tant sur le plan financier, que du logement... C'est pourquoi nous nous sommes intéressés au processus d'autonomie et à l'indépendance résidentielle des jeunes. En Haute-Saône, les jeunes sont, dans la plupart des cas, contraints de quitter

le département pour poursuivre leurs études. Pour ne pas exclure nombre d'étudiants du champ d'observation, les 18/30 ans, les membres de l'Observatoire Départemental de la Famille ont choisi, non pas d'interroger les jeunes, mais leurs parents. Ainsi, 5000 ménages issus des fichiers téléphoniques dont la personne de référence était âgée de 45 à 60 ans ont été destinataires d'un questionnaire. Celui-ci comporte deux volets. Le premier concerne les parents. Il aborde différents points notamment le processus d'autonomie, l'argent des jeunes et les aides publiques. Le second s'intéresse à la situation résiden-

tielle de chacun de leurs enfants (âgés de 18 à 30 ans). De ce fait, deux échantillons ont été construits. Le premier nommé « parent » regroupe les répondants ayant des enfants âgés de 18 à 30 ans soit 319 individus. Appartenant à la même génération de parents, une pondération sur la seule variable de la catégorie socio-professionnelle a été réalisée. Le second baptisé « enfant » rassemble les enfants des répondants soit 535 jeunes âgés de 18 à 30 ans. Aucune pondération n'a pu être réalisée sur cet échantillon. La moitié des jeunes inscrits dans cette base de données ne réside plus dans le département.

Thèmes de l'enquête

- *Le processus d'autonomie des jeunes : opinion des familles*
- *Argent et vie quotidienne : opinion des familles*
- *Aides aux familles pour l'insertion des jeunes*
- *Les jeunes issus de familles hautes-saônoises et leur logement*

Le processus d'autonomie des jeunes : opinion des familles

Les acteurs du processus

Selon le sociologue, Olivier Galland, un jeune est auto-

nome : s'il occupe un emploi stable qui lui garantit des revenus fixes et une indépendance financière, s'il assume lui-même les frais de son

logement, et s'il vit en couple de manière à avoir une stabilité affective. C'est cette période où le jeune franchit ces étapes, que nous appe-

concourent à l'allongement de cette période. Toutefois, on peut se demander si la famille, l'école,... aident ou freinent les enfants à prendre leur autonomie. Selon les parents d'enfants âgés de 18 à 30 ans, plus les jeunes sont en contact avec une personne, plus celle-ci les aide à devenir autonome. D'ailleurs, ils estiment que c'est la famille dite nucléaire (parents, frères-sœurs) qui accompagne le plus les jeunes dans cette phase. Son influence n'est pas toujours appréciée de manière positive. Les parents pensent qu'ils peuvent aussi freiner leurs enfants dans ce cheminement.

Les familles accordent une grande confiance à l'environnement du jeunes que ce soit l'école ou les amis. Rares sont ceux qui leur prêtent de

mauvaises intentions. L'autonomie se construit selon les parents dans la relation avec l'autre.

Les conditions de réussite de l'autonomisation

Les parents accompagnent leurs enfants tout au long de ce processus. Nous leur avons donc demandé quelles étaient selon eux, les conditions de réussite et d'échec de ce cheminement.

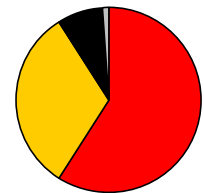
Pour eux, la prise d'autonomie s'appuie avant tout sur l'éducation et notamment l'obtention d'un diplôme. C'est pour cette raison qu'ils soulignent l'influence positive de l'école. L'importance donnée au diplôme est sans doute liée aux réalités franco-comtoises. Selon une étude de CEDRE (centre de déve-

loppement des ressources pour l'emploi) la part des jeunes ayant connu au moins une période de chômage, une fois sortis de l'école, diminue à mesure que leur niveau de formation s'élève. Ensuite, les parents soulignent la nécessité d'exercer une activité professionnelle. L'effort qu'ils font au quotidien pour aider leurs enfants à s'insérer dans la vie sociale et économique est primordial. Aussi, le logement et la vie affective sont considérés comme des éléments secondaires qui dépendent des choix du jeune. Le passage à la vie adulte est donc aux yeux des parents, un parcours individuel qui consiste seulement à franchir des étapes scolaires et professionnelles permettant de s'assumer sur un plan économique.

Classement des éléments favorisant la prise d'autonomie selon les parents des jeunes

1	Un diplôme
2	Un emploi
3	Un revenu propre
4	La responsabilité de ses actes
5	L'autonomie résidentielle
6	La vie de couple

Opinion des parents sur la participation financière des jeunes actifs qui vivent chez leurs parents aux frais du foyer

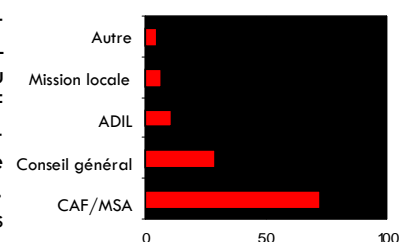


- Doit obligatoirement participer
- Participe, s'il le souhaite
- Ne doit pas participer
- Non réponse

Part des parents qui estiment que les jeunes salariés vivant chez leurs parents doivent participer financièrement à... (en%)

Alimentation	78
Communication	59
Loyer	30
Charges	24
Transport	26

Part des parents qui s'adressent aux services suivants pour s'informer



Argent et vie quotidienne : opinion des familles

La sensibilisation des jeunes à l'argent

En France, la question de l'argent est toujours abordée en famille de manière implicite à travers les rapports que les parents ont eux-mêmes avec l'argent et la consommation. Aussi, les parents d'enfants âgés de 18 à 30 ans estiment que les personnes les plus appropriées pour apprendre aux jeunes à gérer leur argent sont leurs parents, leurs grands-parents voir même la famille élargie. Les banques, l'éducation nationale et les associations ne sont pas, selon eux, les organismes les plus aptes à le faire. De ce fait, sensibiliser les jeunes à la gestion de

l'argent doit avant tout passer par la famille.

Le salaire des jeunes actifs résidant chez leur parent

Selon le sociologue Vincenzo Cicchelli, les parents financent volontiers les études de leurs enfants car la réussite scolaire correspond à leur propre réussite. Il existe en quelque sorte une contre partie. De plus le fruit des jobs d'été est souvent considéré comme de l'argent de poche. Une fois insérés dans la vie active, de nombreux jeunes continuent à vivre chez leurs parents. Auparavant, il n'était pas rare que leur salaire constitue une partie du budget du ménage. Malgré

une majorité qui estime que les jeunes actifs habitant chez leurs parents doivent participer aux dépenses du foyer, seuls 2 à 3 parents sur 10 pensent qu'ils doivent participer aux frais collectifs que sont le loyer et les charges du logement... Les jeunes concernés doivent, selon eux, prendre seulement en charge l'effort budgétaire supplémentaire que leur présence génère en payant leurs frais personnelles que sont l'alimentation, les communications. Par conséquent, les parents d'enfants âgés de 18 à 30 ans ne perçoivent le salaire de ces jeunes ni comme de l'argent de poche, ni comme un revenu supplémentaire pour le foyer.

Les aides aux familles pour l'insertion des jeunes

Identification des services et des aides par les familles.

C'est auprès des institutions familiales que les ménages s'informent le plus. 72% des répondants se tournent vers la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Caisse de

Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour prendre connaissance des aides dont leurs jeunes peuvent bénéficier. Peu font appel aux services spécifiques que proposent les missions locales, l'ADIL... Ainsi, les familles connaissent principalement les aides dites «courantes» que ce soit pour

le logement ou la formation des jeunes. 94% sont informés de l'existence de l'APL (Allocation Personnalisée au Logement) et de l'ALF (Allocation logement à caractère familial), aides délivrées par les institutions familiales. 71% connaissent les bourses pour les étudiants.

La gestion du Loca-pass étant assurée par d'autres services, seuls 12% des ménages savent qu'ils peuvent y recourir. Il en est de même pour le Fond de Solidarité au Logement où il est nécessaire de prendre contact avec une assistante sociale pour constituer un dossier. Les réalités du Fonds d'Aide aux Jeunes sont semblables. Ainsi, 8% des ménages le connaissent. Par ailleurs, 29% des parents s'informent auprès du département

La nécessité d'un service

unique

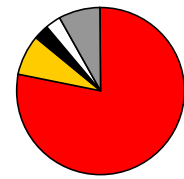
Puisqu'il est nécessaire de s'adresser à de multiples organismes, pour connaître toutes les possibilités offertes, les parents ne sont pas suffisamment informés des aides qui existent. Aussi, 79% d'entre eux estiment que la mise en place d'un service qui centralise toute l'information serait très utile. Les familles ont donc besoin d'un guichet unique auquel elles pourraient s'adresser tout au long de leur vie.

Des aides pas toujours

suffisantes pour poursuivre des études

Si l'on considère les ménages dont les enfants ont perçu une aide de type APL ou ALF et des bourses d'étudiant allouées par l'Etat, 76% d'entre eux ont participé aux frais du logement de leurs enfants, 63% à leur équipement et 80% à leurs dépenses alimentaires. Aussi, les jeunes destinataires d'aides publiques doivent souvent compter sur les solidarités familiales pour réaliser leur projet.

Utilité d'un service d'information unique : opinion des parents (en%)



- Très utile
- Moyennement utile
- Pas utile
- Ne sait pas
- Non réponse

Les jeunes issus de familles hautes-saônoises et leur logement

Les foyers des jeunes travailleurs (FJT) : opinion des familles

Instrument d'insertion sociale et professionnelle, les FJT proposent à la fois aux jeunes, des logements à loyer modéré et des programmes de soutien par le biais de projets socio-éducatifs. Toutefois, 57% des répondants n'orienteraient pas leurs en-

fants vers les FJT si ceux-ci avaient besoin d'un logement de manière temporaire. C'est principalement par manque de confiance dans ces structures qu'ils agiraient ainsi. L'image que les parents ont de l'organisation des FJT n'est peut être pas le reflet

de la réalité. Selon eux, la vie en collectivité ne conviendrait pas à leurs enfants alors que ces structures comptent de nombreux logements individuels et un tiers des répondants ignorent leur existence.

Raisons pour lesquelles les parents ne conseilleraient pas à leurs enfants de s'adresser à un FJT (en %)

Manque de confiance	42
Ne connaissent pas les FJT	33
La vie en collectivité ne conviendrait pas à leurs enfants	28
Autres	6

Lieu de vie des jeunes issus de familles hautes-saônoises

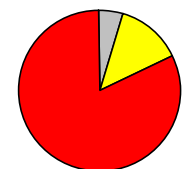
La moitié des jeunes âgés de 18 à 30 ans issus de familles vivant en Haute-Saône, n'habitent plus dans le département aujourd'hui. L'absence de pôle universitaire, d'emploi qualifiés... sont autant de facteurs qui conduisent à

la mobilité des jeunes.

Les 18 à 30 ans habitent en grande majorité dans un logement autonome. En effet, 7 jeunes d'origine haute-saônoise sur 10 résident hors de la maison familiale. Parmi les jeunes adultes qui ont

acquis leur autonomie résidentielle, la plupart vivent en couple. La collocation semble encore être un phénomène marginal. Aussi, les jeunes adultes qui vivent seuls ne représentent que 25% de cette population.

Part des jeunes vivant chez leurs parents ayant déjà ou non décohabités



- Jeune n'ayant jamais décohabité
- Jeune ayant déjà décohabité
- Non réponse

Les jeunes vivant chez leurs parents

Les jeunes âgés de 25 ans et plus sont peu nombreux à vivre encore au sein de la cellule familiale initiale. Ils ne représentent que 15% des jeunes qui cohabitent encore avec leurs parents. Parmi les jeunes qui vivent dans la maison familiale, 1 sur 6 est sans emploi, 2 sur 6 travaillent, les autres sont étudiants. Indépendamment de leur âge et de leur situation, les jeunes qui habitent chez leurs parents n'ont pour la plupart jamais quitté le domicile de ces derniers. En effet, parmi eux 9 jeunes sur 10 n'ont

jamais vécu dans un logement autonome. La première décohabitation a donc un rôle essentiel dans le processus d'autonomie des jeunes. Elle est souvent le synonyme d'un départ définitif du logement familial. Outre cet aspect, l'insuffisance de revenus occasionnée par la poursuite d'études ou l'instabilité professionnelle est la première raison évoquée pour justifier la cohabitation parent-enfant. 4 jeunes sur 10 habitent chez leurs parents faute d'emploi ou de revenus sta-

bles. Et puis, l'amélioration des conditions de logement et la sérénité dans les rapports parents-enfants favorise fortement cette cohabitation. C'est le cas pour 3 à 4 jeunes sur 10. D'ailleurs indépendamment de la situation de leurs enfants, il n'est pas seulement indispensable pour les parents que les jeunes s'assument financièrement pour habiter dans un logement autonome, il faut aussi qu'ils en aient envie. La moitié des parents soulignent cette nécessité.

Part des jeunes qui vivent chez leurs parents pour les raisons suivantes (en%)

Situation professionnelle instable	46
Absence de revenus fixe	39
Confort matériel du logement des parents	39
Bien être dans le logement des parents	32

Le départ des jeunes du domicile parental

Dans la majorité des cas, la décohabitation est liée à un changement dans la vie du jeune (études, travail, mise en couple). Elle n'est pas toujours volontaire. 51% de ces jeunes ont quitté le domicile parental par obligation. C'est en grande majorité le cas pour les étudiants. D'ailleurs, 66% d'entre eux rentrent le week-end.

Contrairement à la poursuite d'études, l'exercice d'une activité professionnelle et la

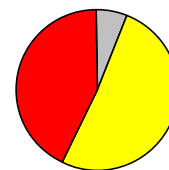
vie de couple ne sont pas des facteurs qui contraignent les jeunes à quitter le logement familial. Parmi ceux qui ont acquis leur autonomie résidentielle après avoir été embauché, la moitié l'a fait par envie.

Mise à part pour leurs études, les hommes et les femmes ne quittent pas leurs parents pour les mêmes raisons. 41% des hommes sont partis pour un emploi contre 26% des femmes et la vie de couple est l'origine du départ

de 25% des hommes et de 48% des femmes. La stabilité professionnelle est un élément essentiel pour les jeunes garçons.

La jeunesse est marquée par des périodes de formation, d'activité et de chômage qui conduisent les jeunes à vivre tantôt chez leurs parents, tantôt dans des logements autonomes. Aussi, 13% des jeunes qui vivent actuellement chez leurs parents ont déjà vécu dans un logement autonome.

Nature du départ des jeunes (en%)



- Volontaire
- Lié à des circonstances
- Non réponse

Le logement des jeunes vivant hors du domicile parental

Les jeunes qui ont quitté le domicile familial sont en grande majorité locataires de leur logement et vivent en couple. Aussi, 66% de cette frange de population réside dans des logements de type T2 et plus.

La surface est un élément

important pour les jeunes. Même en vivant seul, les salariés et les inactifs habitent dans des logements de ce type. De plus, la principale cause de déménagement est le manque d'espace dans l'habitat. Parmi ceux qui souhaitent quitter leur actuelle résidence (27%), un tiers en-

visage ce changement par manque d'espace. A l'inverse, 7 jeunes sur 10 qui vivent dans un logement de types T2 ou plus n'ont pas l'intention d'en partir. Les jeunes ont donc besoin d'espace.

Raisons pour lesquelles les jeunes souhaitent déménager (en %)

Logement trop petit	35
Manque de confort	27
Mutation/changement géographique	17
Accès à la propriété	11

Les aides financières pour le logement des jeunes

Lorsque les jeunes ne vivent plus chez leurs parents, l'implication des familles reste forte surtout pour les étudiants. 84% des étudiants bénéficient d'une aide de leurs parents pour leur logement. Pour 78% d'entre eux, celle-ci est à caractère mensuel. Elle prend principalement la forme d'un versement monétaire.

En revanche, l'aide est nettement plus rare pour les jeunes actifs ou chômeurs. Elle concerne 17% des salariés et 38% des inactifs décohabitants. De plus, le soutien apporté à ces jeunes est souvent occasionnel et destiné à l'équipement du logement.

Les jeunes vivants en couple sont moins souvent destinataires d'une aide au logement de la part de leurs parents que les jeunes vivant seuls.

Les jeunes qui ont acquis leur autonomie résidentielle ne perçoivent pas, pour la plupart, d'allocations de type APL ou ALS. Seuls 37% en sont destinataires.

Ce sont les jeunes en formation qui en bénéficient le plus. Seuls 25% des salariés en perçoivent une.

Ce sont les personnes seules qui sont le plus souvent allocataires d'une prestation logement (42%) que les personnes en couple (32%). Mais

l'écart reste minime.

L'aspect le plus important à souligner est la corrélation que l'on observe entre la perception d'une allocation logement d'origine publique d'une part, et d'une aide familiale mensuelle d'autre part. En effet, ce sont les jeunes dont les parents payent chaque mois le loyer et/ou les charges qui reçoivent le plus une aide publique. 40% des jeunes que l'on compte parmi les allocataires d'une aide au logement sont soutenus chaque mois financièrement par leurs parents contre 8% des jeunes qui ne perçoivent aucune prestation publique.

Part des jeunes qui reçoivent une aide mensuelle de leurs parents pour leur logement selon leur statut (en %)

Etudiant	84
Salarié	17
Inactif	38
Ensemble	35

Impact du lieu de vie des jeunes sur les relations

Le lieu de vie des jeunes ne semble pas avoir d'impact sur leurs relations. Seuls 6% des jeunes ont moins de contacts avec leurs parents depuis leur déménagement.

Toutefois, on note que la part des jeunes en désaccord

avec leurs parents est moins élevée lorsqu'ils n'habitent plus ensemble. En effet, 2% des jeunes décohabitants sont en conflits avec leurs parents contre 13% de ceux qui vivent avec eux. La décohabitation aurait des effets posi-

tifs sur les relations parents/enfants. Selon, la sociologue Emmanuelle Mauraye, les rencontres parents-enfants seraient le fruit d'une volonté commune de passer du temps ensemble après ce déménagement.